

COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

OBJET : Ouverture partielle du domaine skiable alpin

ARD2023-145

Le Maire des Contamines-Montjoie,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L 2212-2 ;
Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
Vu la demande du Chef d'exploitation de la SECMH ;
Vu les conditions d'enneigement,

Considérant que le Maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski ;

DECIDE

Article 1^{er} : Le domaine skiable alpin des Contamines-Montjoie sera **ouvert partiellement** au public **le week-end du 9/10 décembre 2023**.

Important : Le ski et comité du Mont-Blanc sont autorisés à venir skier pour l'entraînement le **vendredi 8 décembre et le lundi 11 décembre 2023, sur le stade « Bonlieu »**.

Article 2 : La station diffusera des messages de prévention et les skieurs devront adapter leur vitesse de ski liée à cette situation. **Sont ouverts :**

Secteur Montjoie : verte Foyères, verte écureuil, bleue Montjoie, bleue variante, et bleue village

Secteur Roselette : bleue jonction, bleue boulevard, rouge bretelle, rouge chamois

Article 3 : Le service des pistes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux emplacements habituels.

Fait aux Contamines-Montjoie
Le 07 décembre 2023.

Le Maire,
François BARBIER

